

## DELEGATION DE SIGNATURE

### **Le Président directeur général de l'Agence nationale de la recherche,**

*Vu le décret n° 2006-963 du 1<sup>er</sup> août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;*

*Vu le décret du Président de la République en date du 8 décembre 2017 nommant Monsieur Thierry DAMERVAL en tant que Président Directeur Général de l'Agence nationale de la recherche ;*

*Vu le contrat de travail du 28 juillet 2020 portant nomination de Madame Jessie MURIEL au poste de gestionnaire des missions et du budget de fonctionnement et financier au pôle budget exécution budgétaire de l'Agence nationale de la recherche ;*

### **Décide :**

**Article 1 :** Délégation est donnée à Madame Jessie MURIEL, gestionnaire des missions et du budget de fonctionnement et financier au sein du pôle exécution budgétaire de l'Agence Nationale de la Recherche, à l'effet de signer au nom du Président directeur général de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Les actes relatifs à l'engagement des dépenses imputées sur le budget de fonctionnement, dans la limite de 2 000 euros.
- Les actes relatifs à la certification du service fait des dépenses imputées sur le budget de fonctionnement.

**Article 2 :** Cette délégation est applicable à compter du 03 août 2020

Paris, le 06 août 2020